




# École De la Petite-Bourgogne

## OCTOBRE 2019

### INFO-PARENTS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	1	2	3	4
		Groupe 501 à l'ETS	 <b>JOURNÉE PÉDAGOGIQUE</b>	
7	8	9	10	11
Groupes 402 et 403 à la Ruelle de l'Avenir			18h00 : première rencontre du conseil d'établissement au salon du personnel	<b>BULLETIN PRÉLIMINAIRE</b>
14	15	16	17	18
 <b>Action de grâce CONGÉ POUR TOUS !</b>			<b>Pièce de théâtre à l'école pour les élèves de 1<sup>re</sup> année</b>  <b>Cross-country pour le 3<sup>e</sup> cycle</b>	
21	22	23	24	25
Groupes 402 et 403 à la Ruelle de l'Avenir		Les groupes 101-102-103 vont au marché Atwater  Groupe 501 à l'ETS	<b>Animation Tandem sur la sécurité à l'Halloween pour les groupes PMA-PMB- MA3 et MA4</b>	
28	29	30	31	
Groupes 402 et 403 à la Ruelle de l'Avenir			 <b>HALLOWEEN</b>	

## **Stationnement de l'école**

Nous vous demandons de ne pas stationner votre voiture dans le stationnement réservé au personnel de l'école. Certains matins, nous manquons de places pour nos voitures. Merci de votre collaboration.

## **Frais de retard à la bibliothèque Georges-Vanier**

Bonne nouvelle! Si votre enfant a accumulé des frais de retard à la bibliothèque Georges-Vanier, ces frais pourront être annulés. Il suffit de vous présenter à la bibliothèque entre le 19 et le 26 octobre.

## **Un mot sur les actes de violence et d'intimidation**

Comme vous le savez, l'école s'est dotée d'un plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence. Les élèves peuvent en tout temps signaler une situation problématique à leur enseignant(e), à la personne responsable de la réception des signalements (la psychoéducatrice) ou à tout adulte de l'école. De plus, vous pouvez en tant que parents signaler une situation problématique à tout adulte de l'école, par écrit dans l'agenda, par téléphone ou en vous présentant au secrétariat. Des formulaires de signalement d'événement d'intimidation ou d'acte de violence sont mis à votre disposition au secrétariat et au service de garde.

Voici un petit rappel des éléments clés de la définition de l'intimidation :

- Les paroles blessantes ou les gestes agressifs sont répétitifs;
- Il y a une intention de blesser ou de faire de la peine;
- L'agression entraîne de la douleur et/ou de la détresse;
- L'intimidateur est plus fort psychologiquement ou physiquement (déséquilibre en matière de pouvoir).

Un atelier de prévention de l'intimidation sera animé par la psychoéducatrice dans la classe de votre enfant au mois d'octobre.

Si vous désirez obtenir de plus amples informations sur l'intimidation, nous vous invitons à consulter le document *L'intimidation à l'école primaire : un guide pour soutenir les actions des parents*. Le document est disponible à l'adresse suivante :

[http://www.cqjdc.org/pdf/documents/CQJDC\\_fascicule\\_intimidation\\_primaire.pdf](http://www.cqjdc.org/pdf/documents/CQJDC_fascicule_intimidation_primaire.pdf)